

**NATIONS UNIES**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/36/575/Add.1  
S/14715/Add.1  
2 décembre 1981  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
Points 33 et 136 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
DECISION D'ISRAËL DE CONSTRUIRE UN  
CANAL RELIANT LA MER MÉDITERRANÉE  
À LA MER MORTE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 1er décembre 1981, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent d'Israël auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Me référant à ma lettre du 2 octobre 1981, concernant la conduite d'eau qu'Israël prévoit de construire entre la mer Méditerranée et la mer Morte, dont le texte a été distribué le 5 octobre 1981 comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité (A/36/575-S/14715), j'ai l'honneur de demander que cette lettre soit également considérée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 136 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

